



**ST-LUDGER, 13 DÉCEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le jeudi 12 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 181 rue Principale, à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Monsieur Bernard Roy, directeur général, est présent et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**2. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VALIDATION DU QUORUM**

L'Avis de convocation a été remis par courriel le 6 décembre 2024. Le quorum est validé par monsieur le Maire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2024-12-369

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du conseil extraordinaire du 12 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
SECONDÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
ET RÉSOLU

- D'adopter l'ordre du jour qui suit :

<b>Points</b>	<b>Description</b>
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	VALIDATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION
3.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4.	DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 2024-265 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025
5.	PÉRIODE DE QUESTIONS
6.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

**4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-265 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025**

Le projet de règlement 2024-265 établissant le taux de taxation et la tarification pour l'année 2025 est déposé à la table du conseil. Avis de motion est donné par la conseillère, madame Geneviève Maheux.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

## **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2024-12-370

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis  
SECONDÉ PAR : madame Solange Fillion  
ET RÉSOLU

- De lever la séance ordinaire. Il est 19 h 33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Denis Poulin, Maire

---

Bernard Roy, directeur général